

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal en date du 23 Décembre 2024

Présents :

Mesdames : Patricia DEBBAH, Gisèle DUBARRY, Cécile FERBER-LEVÊQUE, Patricia LAVIGNE.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Jean-Claude ELEUSIPE, Maurice GUILLAUME, Dominique RICHARD, Patrick SOUBIES.

Excusées :

Madame Marie-Christine BINET a donné pouvoir de vote à Madame Gisèle DUBARRY

Madame Laure TAPIE a donné pouvoir de vote à Monsieur Dominique RICHARD

Madame Emilie BORGELLA a donné pouvoir de vote à Madame Patricia DEBBAH

Monsieur Pierre LASPALLES a donné pouvoir de vote à Monsieur Jacky CHAUVEAU

Monsieur Romain MEDUS a donné pouvoir de vote à Madame Patricia LAVIGNE

Absente :

Madame Stéphanie DOLIE.

Secrétaire de séance : Mme Patricia DEBBAH

Lecture du précédent compte rendu en date du 03 Septembre 2024 par Monsieur Dominique RICHARD.

Madame le Maire avant de débiter la séance du conseil municipal propose au conseil d'observer 1 minute de silence en hommage aux habitants de Mayotte ravagé par le cyclone et aux victimes de l'attentat du marché de Noël en Allemagne.

ORDRE DU JOUR :

1 – Décision modificatrice du budget 2024 pour abonder le chapitre 12 : « Charges de personnel et frais assimilés ».

Suite à la réunion qui a eu lieu avec Monsieur BARBE, conseiller aux décideurs locaux du service de gestion comptable du Trésor Public et sur ces prérogatives, Madame le Maire demande au conseil municipal de voter :

- Le transfert de 220 000 euros du compte : 2151 « Réseaux et voirie » au compte 231 »**immobilisations corporelles en cours** ».
- Le transfert de 2000 euros du compte 618 « Divers services extérieurs » au compte 6413 « Personnel non titulaires ».

Vote :

2 abstentions : Madame Cécile FERBER-LEVÈQUE et Monsieur Maurice GUILLAUME.
12 Pour.

2 – Transformation d'un contrat permanent.

Madame le Maire demande au conseil municipal de voter la modification de l'emploi de secrétaire générale de Mairie cat B grade Rédacteur à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 01/02/2025.

Le contrat sera conclu pour un an et pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Vote :

Unanimité

3 - – Mise en conformité de la collectivité avec la réforme de la Protection Sociale Complémentaire des agents (cf décret du 20 avril 2022) pour la prévoyance :

- **Convention d'adhésion à Territoria mutuelle groupe APICIL dans le cadre de l'accord négocié par le CDG65.**
- **Montant alloué aux agents adhérents.**

Madame le Maire demande au conseil de voter la convention d'adhésion à la mutuelle TERRITORIA concernant la participation des employeurs publics aux garanties de protection sociale complémentaire : risque prévoyance pour leurs agents.

Vote :

Unanimité

4 - Participation de la collectivité au Fonds de Solidarité Logement 2024.

Ce Fonds permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent.

Depuis le 1^{er} Janvier 2005 c'est le Conseil Départemental qui en a la responsabilité. La loi prévoit une participation des communes au financement de ce Fonds.

La contribution pour 2024 s'élève à 400.00 euros

Vote :

Unanimité

5 - Autorisation de dépôt de dossier de reconstitution forestière au titre du plan France Nation verte.

Dans le cadre de la reforestation de la forêt communale, le conseil municipal vote le projet de reforestation pour la parcelle forestière 10 d'une surface de 0.8 ha.

Ce projet implique le montage du dossier technico-financier indiquant le coût restant à charge à la commune : 3000 euros.

Vote :

Unanimité.

Communication du remaniement cadastral :

Remaniement cadastral de la commune de Gerde référence Arrêté préfectoral n°65-2021-04-06-00011 DU 06 :04 :2021.

Chaque propriétaire concerné par l'opération recevra un relevé des parcelles réputées lui appartenir et disposera d'un délai de 20 jours pour formuler ses observations.

Les intéressés pourront prendre connaissance de la nouvelle présentation du plan qui sera déposé à la Mairie du 13/01/2025 au 08/02/2025 (inclus). Aux heures d'ouverture de la Mairie.

Le géomètre se tiendra à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites du 03/02/2025 au 08/02/2025 (y compris les jours non ouvrables suivants : 08/02/2025 de 09h00 à 12h00).

Un affichage de l'information citée ci-dessus sera affichée sur les panneaux de communication de la commune.

Questions diverses :

Le pont de Gerde est terminé, question est-il possible de limiter la vitesse sur le pont ?
Circulation des piétons par le chemin qui longe l'Adour et la passerelle de Carré-Py.

Fin de la séance à 19h30

Le secrétaire de séance

Mme Patricia DEBBAH

